

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 13 novembre 2017 accordant un permis exclusif de recherches de mines d'or dit « Permis Crique Sophie » (Guyane) à la société par actions simplifiée GAÏA

NOR : ECOL1730954A

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 13 novembre 2017, le permis exclusif de recherches de mines d'or dit « Permis Crique Sophie », d'une surface d'environ 49,4 km², portant sur une partie du territoire de la commune de Saül (Guyane), est octroyé à la société par actions simplifiée GAÏA sise 18, lot Kaoline, 97354 Rémire-Montjoly (Guyane), inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 790 653 935.

Ce permis est accordé pour cinq ans à compter de la publication du présent extrait au *Journal Officiel* de la République française, compte tenu de l'engagement financier minimal de 646 500 euros souscrit au premier trimestre 2013.

Conformément à la carte au 1/25 000 annexée au présent arrêté (1), le périmètre du permis est constitué par un polygone à côtés rectilignes dont les sommets sont définis par les coordonnées suivantes (système RGFG 95, projection de Mercator Transverse Universelle - UTM - fuseau 22N) :

SOMMETS	X (longitude est) RGFG 95	Y (latitude nord) RGFG 95
A	228 450	429 380
B	231 830	429 380
C	231 830	427 150
D	230 820	427 150
E	230 810	426 150
F	231 820	426 150
G	231 820	425 020
H	227 500	425 030
I	227 530	428 240
J	222 010	428 240
K	222 010	433 320
L	228 440	433 320

(1) L'arrêté intégral peut être consulté à la direction de l'eau et de la biodiversité, sous-direction de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques, bureau de la politique des ressources minérales non énergétiques, tour Séquoia, 92055 La Défense Cedex ainsi que dans les bureaux de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guyane, rue Carlos-Fineley, Pointe Buzaré, CS 76003, 97306 Cayenne Cedex.